

## L'édito :

Depuis que vous êtes absent(e) de l'entreprise, nous ne pouvons plus vous faire parvenir régulièrement nos informations sauf lors des élections professionnelles tous les 4 ans et de la collecte des chèques syndicaux une fois par an. **Nous vous avons donc préparé une synthèse de l'actualité d'AXA France.**

Vous voulez recevoir régulièrement nos informations ou vous souhaitez des informations complémentaires sur les articles de cette publication, n'hésitez pas à utiliser l'adresse mail : [service.udpa@axa.fr](mailto:service.udpa@axa.fr), ou à renseigner votre mail personnel sur votre bon de financement avant de le glisser dans l'enveloppe T ci-joint.

D'avance un grand merci.

**Yann Le Beller**  
DSC UDPA-UNSA  
06 72 47 06 38



**L'UDPA** a obligé la Direction à respecter les accords en augmentant tous les salaires qui étaient en dessous des niveaux des planchers AXA. Ces planchers sont à comparer avec le salaire annuel brut théorique (salaire reconstitué à 100% sans PPE, CRV, intéressement et participation).

## Augmentations : L'UDPA dénonce une discrimination

**Les plus de 50 ans trop souvent oubliés**

Depuis juillet 2019, l'UDPA-UNSA est alertée par un nombre significatif de salariés exclus des augmentations individuelles, malgré un investissement conséquent depuis de longues années. **Nous constatons qu'il s'agit très majoritairement de salariés de plus de 50 ans.**

L'UDPA a dénoncé cette discrimination dans les **Comités Sociaux et Economiques (CSE)**.

La Direction reconnaît être confrontée à la nécessité de fidéliser les jeunes approchés sur un certain nombre de métiers sensibles (informatique, actuariat, souscription...).

Pour l'UDPA, ce n'est pas une raison pour priver d'augmentation des seniors qui n'ont pas démérité et nous avons demandé des budgets de rattrapage complémentaires pour supprimer cette discrimination sans attendre juillet 2020.

Le tableau ci-dessous reprend les salaires par classe du personnel administratif d'AXA France au lendemain des augmentations 2019. Ce tableau vous permet de vous situer pour mieux préparer les échanges avec votre hiérarchie à l'occasion de l'entretien d'appréciation.

### Salaires annuels théoriques des CDI AXA France au 31/07/2019

Classes	Effectifs	Planchers AXA au 01/07/19	1er décile	1er Quartile	Salaire Médiant	Salaire moyen	3ème quartile	9ème décile
1	6	20 239 €	25 760 €	27 465 €	29 283 €	29 904 €	32 561 €	34 669 €
2	9	20 618 €	29 264 €	30 449 €	34 545 €	34 726 €	37 161 €	40 973 €
3	176	23 793 €	29 634 €	31 925 €	34 182 €	34 546 €	36 883 €	39 454 €
4	1792	28 245 €	31 053 €	32 984 €	35 774 €	36 504 €	39 395 €	42 763 €
<b>Non Cadres</b>	<b>1983</b>		<b>30 934 €</b>	<b>32 871 €</b>	<b>35 624 €</b>	<b>36 302 €</b>	<b>39 147 €</b>	<b>42 351 €</b>
5	2446	33 625 €	36 071 €	38 231 €	41 660 €	42 551 €	45 530 €	50 003 €
6	3017	44 215 €	46 098 €	49 928 €	55 227 €	56 774 €	62 000 €	68 882 €
7	692	59 311 €	64 330 €	70 035 €	75 767 €	77 189 €	83 102 €	90 009 €
<b>Cadres</b>	<b>6155</b>		<b>38 248 €</b>	<b>43 345 €</b>	<b>50 500 €</b>	<b>53 417 €</b>	<b>60 924 €</b>	<b>72 542 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8138</b>		<b>34 156 €</b>	<b>38 379 €</b>	<b>45 926 €</b>	<b>49 247 €</b>	<b>56 973 €</b>	<b>69 537 €</b>

**Plancher AXA** : Rémunération minimale annuelle brute des salariés AXA.

des salaires de la classe sont inférieurs à cette limite. **1er Quartile** : 25% des salariés de la classe gagnent moins. **Salaire médiant** : sépare les salariés de la classe en deux groupes égaux : une moitié au salaire inférieur et l'autre moitié mieux payée. **3ème Quartile** : 75% des salariés de la classe ont un salaire inférieur. **9ème décile** : 90% des salaires sont en dessous.

**1er décile** : 10%

**Prime Macron : application mesquine en 2019 chez AXA France**  
**Pour 2020 La loi impose une négociation, l'UDPA veillera à remettre de l'équité**



Dans son mail à tous les salariés, notre PDG évoque « une discussion avec les organisations syndicales », mais il omet de dire qu'aucune n'a accepté de signer un projet d'accord qui :

- Subordonne le versement des 1000€ à un plafond de ressource de 32 000€ bruts /an, ce qui va priver de prime la très grande majorité des salariés d'AXA France.
- Discrimine les salariés à temps partiel (surtout des femmes et des seniors en TAR) en reconstituant le salaire à 100% pour le plafond mais en appliquant le taux d'activité au versement.

- Ouvre la prime aux alternants et aux CDD mais au prorata du taux d'activité et de la présence en 2018 alors qu'ils arrivent en octobre.
- Institue la double peine pour les malades et les absents qui ne toucheront la prime qu'au prorata de leur présence 2018.

**Prestations santé : la qualité de service bientôt au rendez vous ?**

Le transfert de votre contrat santé chez CEGEDIM a été accompagné d'une forte dégradation de la qualité de service. L'UDPA-UNSA a multiplié les interventions pour que les employeurs recrutent des renforts. Pour les devis, les délais sont conformes à l'objectif de 3 jours, par contre s'agissant des règlements, le délai moyen reste à améliorer.

**N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés**

**Bon à Savoir!**

Vous réduirez sensiblement les délais en créant votre compte : Munissez vous du N° d'adhérent (sur votre attestation de tiers payant). Sur <https://bcac-adherent.gestionsante.fr/>, choisissez [créer mon espace] et laissez vous guider. **Pour accélérer les remboursements**, privilégiez la rubrique [contact, nous écrire] qui vous permettra de transmettre immédiatement ordonnances et factures dématérialisées.

**2019 Année « patronale »**

**1 seul pont de 4 jours**

- Vendredi 31 avril
- **Vendredi 16 août**
- Mardi 24 décembre
- Mardi 31 décembre



**2020 Année « salariale »**

**4 ponts de 4 jours**

- **Vendredi 22 mai**
- **Lundi 13 juillet**
- **Jeudi 24 décembre**
- **Jeudi 31 décembre**

**Dès le 8 novembre 2019, donnez-nous les moyens de vous défendre :**

- Glissez votre chèque syndical dans l'enveloppe T ci-joint sinon il sera perdu.
- Pour recevoir nos informations en toute confidentialité, indiquez votre adresse mail sur le talon du chèque.

**Vous souhaitez des compléments d'information, contactez vos représentants UdpA-UNSA.**

Ile de France	François Blanchecotte	06 09 11 87 43	Giulia Schumacher	06 76 71 38 06
	Yann Le Beller	06 72 47 06 38	Marie Laure Marchand	06 88 53 25 47
	Christine Belleville	06 63 28 89 84	Gilles Bary	01 47 74 48 02
	Christophe Bezault	06 81 90 80 10	Michel Colin	06 65 36 96 15
Nord Est	Michelle Alleman-Dequiedt	03 28 45 22 88	Xavier Bouilly	06 40 46 29 16
Ouest	Anne Charlotte Laumonier	06 07 56 95 64	Dominique Herbert	06 71 20 45 09
Sud-Ouest	Patricia Dumas	06 16 56 88 88	Frédéric Réty	06 79 23 43 34
Sud-Est	Bruno Gay	06 10 23 86 06	Dominique Le Gall	06 21 44 39 36